



.....  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
.....

**CIRCULAIRE N° 2002-7/SEPMBPE/DGD DU 26 FEV. 2019**

(DIFFUSION GENERALE)

**OBJET** : Commissionnaire en douane agréé, habilité à dédouaner les boissons alcooliques, les tabacs à fumer, les cigares et les cigarettes.

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que la liste des commissionnaires en douane agréés, autorisés à dédouaner les boissons alcooliques, les tabacs à fumer, les cigares et les cigarettes est étendue à la société **UNIVERSAL LOGISTICS** enregistrée au Sydam world sous le n°P14001 W.

La présente circulaire est d'application immédiate et toute difficulté d'application y afférente me sera signalée d'urgence.

**Ampliations**

- SEPMBPE/CAB
- FEDERMAR
- FNIS-CI
- FENADIS
- FENACCI
- CGECI
- UGECI
- EMAC (officier de l'Ordre National- Chambre de Com. et d'Indus.
- Synd. Trans. S/C SDV-SAGA
- Synd. Trans. /SYNATRANS-CI
- Webb Fontaine
- Toutes Directions Douanes

